



VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Un appartement de 34,99m² sis Résidence Les Chaumettes, Superdevoluy,
05250 LE DEVOLUY, libre de toute occupation.**

La vente aura lieu à l'audience de Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de 05000 GAP, siégeant en matière de saisie immobilière, au Palais de Justice, Place Saint-Arnoux :

Le jeudi 01 juillet 2021 à 14h00

CREANCIERE POURSUIVANTE: La **BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST**, nouvelle dénomination de la **BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE**, S. A. coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit immatriculée au RCS de NANTES 857 500 2274 dont le siège social est Service Contentieux et Recouvrement, 33 rue du Nid de Pie, CS 90 148, 49001 ANGERS Cedex 01 prise en la personne de son représentant légal domicilié es-qualités audit siège.

Pour qui domicile est élu chez **Maître François DESSINGES**, Avocat, membre de la SCP TGA - AVOCATS, Avocats aux Barreaux des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence, dont le Cabinet est sis Résidence de l'Europe B, 3 rue Emile Rolland à 05000 GAP.

DESIGNATION:

* Commune de 05250 LE DEVOLUY (139), Station de Superdevoluy, Section AA, n°70 pour 08a 46ca, dans un immeuble en copropriété à usage de résidence de tourisme, et,

LE LOT NUMERO 6, soit un appartement situé au 1er étage du bâtiment F, comprenant un jour avec kitchenette, un dégagement, un placard, une chambre, un coin montagne, une salle de bains, un water-closet, un balcon, avec les 26/1.000èmes des parties communes et du sol.

MISE A PRIX: 15.000,00€

Visite des lieux : en contactant au préalable Maître Julie ASTRUC,
Huissier de Justice à 05700 SERRES (Tél.04.92.67.04.80).

Les enchères sont fixées à la somme de 1.000.00€ et ne pourront être reçues que par Ministère d'Avocat au Barreau des Hautes-Alpes après vérification de la solvabilité de l'enchérisseur et contre une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie puisse être inférieure à 3 000 euros. Les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de 05000 GAP (RG : 20/00019) ou au Cabinet de l'Avocat poursuivant (www.tga-avocats.com).